

FORMATION PREPARATOIRE A L'HABILITATION ELECTRIQUE

DUREE

Formation initiale ou recyclage
1 jour / soit 7H00

LIEU

Intra ou inter-entreprise

EFFECTIF

De 2 à 12 personnes

COÛT

Tarifcation sur devis
Tarif de groupe à partir de 5 personnes



ACCESSIBILITE AUX PSH

Pour toutes les personnes en situation de handicap qui souhaitent obtenir des informations sur les conditions d'accès et d'accueil, merci de contacter un de nos référents handicap aux numéros suivants :

Vanessa WEIS – 06 77 20 44 32
Jérôme GALTE – 07 77 84 27 24

DELAIS D'ACCESSIBILITE :

De l'inscription à l'entrée en formation
La durée d'accessibilité est variable en fonction des financeurs

Salarié :

Dont l'employeur souhaite faire financer la formation par l'OPCO auquel il cotise, la durée est en moyenne de 3 à 5 semaines

Demandeur d'emploi :

Souhaitant faire financer la formation par des financeurs publics tel que Pôle Emploi via la plateforme CARIF-OREF, la durée moyenne est de 2 à 5 semaines.

Tout public :

Pour le tout public qui souhaite et a la possibilité de se financer lui-même la formation, la durée moyenne est de 3 à 30 jours.

BF/HF

Exécutant ou chargé de chantier de travaux non-électriques

PRESENTATION

Les formations en habilitation électrique font partie des actions obligatoires pour toute entreprise, association et collectivité dont les salariés sont exposés au risque électrique (Cf article R 4544-9 et R 4544-10 du code du travail). Il est donc très important pour un salarié d'avoir suivi une formation préparatoire à l'habilitation électrique en vue d'être habilité par son employeur. C'est une reconnaissance de ses capacités à opérer en sécurité vis-à-vis du risque électrique dans les tâches qui lui incombent.

POUR QUI

Pour tout collaborateur non-électricien, ayant une fonction d'exécutant ou d'encadrant (chef d'équipe, conducteurs de travaux, responsable de secteur, etc...) et dont les activités les amènent, eux et leur équipe, à évoluer à proximité d'installations électriques en très basse tension (de 0 à 50 volts), en basse tension (de 50 à 1000 volts) et en haute tension (au-delà de 1000 volts) sans pour autant agir sur un organe électrique. L'ensemble des opérations étant d'ordre « non-électrique ». Elle permet d'acquérir les éléments permettant de se prémunir du risque électrique par une analyse du risque dans l'environnement. Il est conseillé de connaître les fondamentaux de l'électricité et de posséder une bonne maîtrise de la langue française, en compréhension, à l'oral et à l'écrit.

PREREQUIS

Aucun prérequis

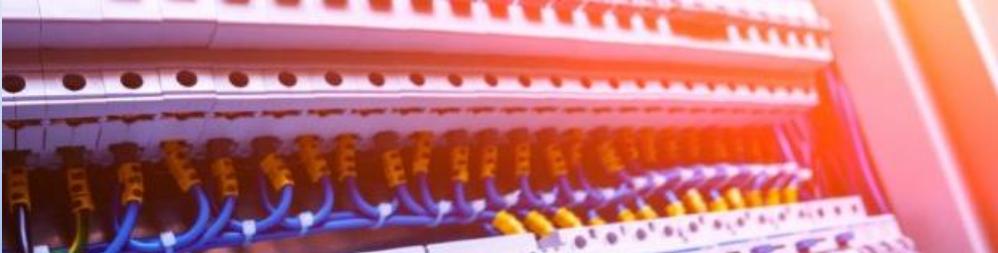
OBJECTIFS



Cette formation vise à faire habilitier par l'employeur les collaborateurs non-électriciens dont les tâches reposent sur la réalisation de travaux d'ordre non-électrique sur des installations ou ouvrages électriques en basse tension et haute tension

À l'issue de la formation, les participants seront en mesure :

- D'analyser et appréhender le facteur «risque électrique » dans leur environnement de travail
- De connaître, d'appliquer et de faire appliquer les prescriptions de la norme NFC 18-510/A2 (version de juin 2023) visant à se prémunir du risque électrique
- De connaître les limites de leurs attributions et domaines d'intervention sur les installations électriques existantes
- De différencier les domaines de tension
- De connaître et différencier les opérations d'ordre électrique et non-électrique.
- De se prémunir du risque électrique lié à l'utilisation d'outils à main, portatifs ou mécaniques
- De nommer un surveillant de sécurité et/ou de limite (uniquement le chargé de chantier)
- D'adopter une conduite adaptée en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique
- D'effectuer des opérations de ripage, soutènement et ouverture et nettoyage de fourreaux



PROGRAMME BF/HF

Exécutant ou chargé de chantier

MODALITÉS D'ÉVALUATION

THÉORIQUES

Questionnaires à choix multiples sommatif et formatif (QCM).

PRATIQUES

- Utiliser les documents correspondants à son niveau d'habilitation et à sa fonction.
- Identifier les acteurs concernés.
- Appliquer les prescriptions de cette habilitation.
- Définir et mettre en place la zone de travail.
- Faire appliquer les instructions de sécurité.
- Assurer la surveillance d'un chantier vis-à-vis du risque électrique.
- Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.

CONDITIONS DE RÉUSSITE

LES APPORTS THÉORIQUES ET PRATIQUES SONT
CONSIDÉRÉS COMME ACQUIS SOUS RÉSERVE :

D'avoir suivi la formation sur la journée entière (soit 7h00) que ce soit en initial ou en recyclage.
D'avoir obtenu un résultat satisfaisant aux QCM formatif et à l'épreuve sommative et d'avoir réussi les épreuves de mises en pratique.

DOCUMENTS DÉLIVRÉS EN FIN DE FORMATION

(Sous réserve de réussite)

Avis après formation
Titre d'habilitation
Attestation de fin de formation

BASE RÉGLEMENTAIRE

Décret n°2010-1118 du 22 septembre 2010
Articles R4544-9 et R4544-10 du code du travail
NORME NFC18-510/A2 (Juin 2023)
Documents INRS (ED6127 et ED6187)

la décomposition des blocs de compétences n'est pas possible sur les formations réglementaires préparatoires à l'habilitation électrique
INRS (ED 6127)

Tél : 06 77 20 44 32

@ : contact-formation@ofpr66.fr

www.ofpr66.fr

PROGRAMME ET CONTENU DES COMPÉTENCES SOCLES



1. THÉMATIQUES THÉORIQUES - Module 1 - Référenciel INRS / Thèmes communs

- Grandeurs électriques rencontrées lors des différentes opérations.
- Effet du courant sur le corps humain : électrisation, électrocution, brûlures ...
- Ouvrages et installations : domaine de tension, limites et reconnaissance des matériels.
- Zone d'environnement et leurs limites.
- Habilitations : principes, symboles, limites et formalisation.
- Prescriptions de sécurité associées aux zones d'environnement et aux opérations.
- Protection collective : mesures, équipements et signalisation.
- Équipements de travail utilisés (échelles, outils à main ...) : risques et mise en œuvre.
- Incendies et accidents sur ou près des ouvrages et installations électriques.

2. THÉMATIQUES PRATIQUES - Module 7 - Référenciel INRS

- Limites des habilitations HF/BF exécutant ou chargé de chantier
- Acteurs concernés par les travaux (Rôle et fonction)
- Documents : type et utilisation (autorisation de travail, certificat pour tiers).
- Habilitation indice F : limites, analyse des risques et mesures de prévention.
- Réaction et mise en sécurité en cas d'endommagement du réseau.
- Actions à réaliser : Savoir dégager en sécurité, une canalisation enterrée non-consignée et exécuter en sécurité un nettoyage à des fins d'identification, un ripage ou un soutènement, une ouverture de fourreau et mettre en œuvre les moyens de protection de câbles et d'accessoires.
- Zone de travail : mise en place et surveillance.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES



- Les apports théoriques sont étayés par des mises en pratique.
- La méthode participative est privilégiée pour permettre aux participants d'échanger sur leurs pratiques professionnelles et partager leurs expériences propres.

MOYENS PÉDAGOGIQUES



- La formation est conduite dans une salle équipée d'un vidéoprojecteur et de supports pour cours (tableau, story-board).
- Des documents normalisés sont utilisés en support de mise en pratique de la norme NFC18-510/A2.
- Des maquettes pédagogiques sont mises à dispositions pour les apports pratiques.
- Des équipements de protection individuels sont mis à disposition des participants (tapis, VAT, gants, écran facial, cadenas, macaron, etc...).
- Un livret pédagogique est mis à disposition et conservé par chacun des stagiaires.